

PERMIS D'ABATTRE

«À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine».

Ce vieux dicton, valable en Europe, l'est aussi pour nous, puisque le mois de novembre est le début de la saison des pluies.

Le jour annuel de l'Arbre est donc bien placé le 24 novembre.

Cette manifestation internationale a eu plus d'éclat cette année à la Réunion puisque le Rectorat, associé à Écologie-Réunion et à d'autres associations, a organisé de multiples actions du 26 novembre au 3 décembre.

Je vous convie à réfléchir à cette occasion.

Il y va de la pérennité de l'environnement, et même de notre vie, car sans arbres nous ne pouvons vivre... eux à l'inverse, peuvent vivre sans nous !

Il n'est pas question de confort mais de notre oxygène vital fabriqué grâce à la fonction chlorophyllienne. Si l'eau c'est la vie, l'arbre aussi est la vie.

Il est désolant de voir partout avec quel acharnement et avec quelle irresponsabilité, on rase les forêts et on abat les arbres.

Au plan international, la forêt



tropicale disparaît sous les coups des multinationales à raison de la superficie d'un terrain de football par seconde. Les pays pauvres monnaient leurs forêts pour survivre et assurent confort et gaspillage aux riches. Dans notre île, près de 90% des forêts d'origine, c'est-à-dire les bois endémiques ou de couleur, ont disparu. Le massacre continue, soit par inconscience chez les particuliers, soit parce qu'à cause de l'explosion

démographique, on a besoin de toujours plus de terrains à cultiver ou pour les infrastructures. Ces besoins font que chez nous, 400 à 600 hectares de terres cultivables disparaissent chaque année.

La déforestation et les défrichements provoquent l'érosion, l'une des plus fortes du monde : 1 m/m par an sur toute la surface de l'île.

Arrivera un moment où il faudra un permis d'abattre pour cou-

per un arbre et pour que, nous en avons fait la triste expérience récemment, on n'ait plus à déplorer la perte de deux énormes tamarins rasés au pont Triolet au Chaudron.

D'une façon générale, les écologistes doivent être toujours en alerte, pour essayer d'éviter des actes irréversibles.

Aidez-nous dans notre tâche et prévenez-nous à temps pour que cela ne se renouvelle pas.

Une autre façon de ménager les arbres est de ne pas gaspiller le papier. Il faut faire de la récupération pour le recyclage. Renseignez-vous auprès d'Écologie-Réunion.

Vous ne devez pas mettre à la poubelle vos vieux annuaires, mais les déposer dans les collèges et lycées où des conteurs ont été mis en place par la cellule «Action culturelle» du Rectorat.

Et n'oubliez pas le règlement suivant, l'article C 311 du Code forestier : «Aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher des bois sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative».